



Compte rendu du CHSCT 63 du 27 septembre 2022

Il s'est déroulé en mode mixte présentiel / distanciel à partir de 9h00.

Étaient représentés :

- pour les organisations syndicales (OS) : Solidaires, FO et la CGT,
- pour les directions : les responsables locaux des Douanes, de l'ENFiP, de la DDFIP et de l'INSEE, de la DNID, les assistantes de prévention (AP), de la DGDDI, de la DDFiP et de l'ENFiP
- l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) et la secrétaire animatrice du CHSCT.

En préambule, le président a insisté sur la remontée des cas positifs au COVID et concomitamment la remontée des cas contact. Il rappelle la nécessité d'appliquer les gestes barrière pour se protéger, mais aussi pour protéger les autres et nos familles.

Les OS ont chacune lu leur déclaration liminaire. Vous trouverez la déclaration de la CGT à la fin de compte-rendu.

En réponse à ces déclarations, le Président indique qu'il veillera à ce que la réunion se termine à une heure raisonnable. Concernant les futures instances (Comité Social d'Administration et Formation Spécialisée), le Président ne pense pas qu'elle sera très différente de ce qui existe actuellement même si l'interministérialité disparaît. Il s'interroge sur les crises à venir, sanitaires et énergétiques. Le directeur de l'ENFiP précise que le CSA et la FS seront rattachés au siège de l'ENFiP. Le représentant de la douane indique que son administration a choisi de mettre en plan des formations spécialisées de service au niveau des directions régionales.

► **Approbation du procès-verbal de la réunion du CHSCT du 12 avril 2022 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

► **Présentation pour avis du Programme Annuel de Prévention de l'ENFiP :**

Ce point est réexaminé suite à la demande des représentants du personnel. Lors de la première présentation du PAP, les représentants du personnel avaient fait observer que le document présenté ne retranscrivait pas les échanges du groupe de travail, le sujet des Risques Psycho Sociaux étant repris dans le PAP global « tous sites », avec une cotation révisée à la baisse. Le directeur de l'ENFiP indique que la direction maintient le document tel qu'il a été présenté lors de la dernière réunion au motif que la cotation des RPS ne peut être différente d'un établissement à l'autre. Il ajoute que seules les spécificités liées aux bâtiments peuvent être prises en compte.

La CGT s'indigne que le bâtimentaire soit plus pris en compte que l'humain ! Elle assure la lecture d'une déclaration dans laquelle elle rappelle les spécificités de l'établissement de Clermont-Ferrand et dénonce l'attitude de la direction de l'ENFiP. Cette déclaration se conclut par un avis défavorable sur le PAP présenté. Elle sera annexée au procès-verbal.

Les autres représentants du personnel émettent eux aussi un avis défavorable.

► **Présentation pour avis du Programme Annuel de Prévention de l'INSEE :**

11 actions ont été retenues dans le PAP.

La CGT souligne que le télétravail doit être organisé avec une certaine logique et ne peut pas être la solution à tout : froid, chaleur, augmentation du coût du carburant. Elle ajoute le sentiment d'abandon ressenti par les agents à l'égard de leur directeur, peu présent. Au terme de la lecture d'une déclaration, la CGT émet un avis défavorable. Ce document sera annexé au procès-verbal.

La cheffe de SAR, nouvellement affectée, prend note des observations. En réponse aux inquiétudes des OS sur l'avenir de l'établissement de Clermont, elle précise qu'il est pérenne et que le directeur souhaite le maintien d'un effectif suffisant.

La CGT regrette l'absence d'assistante de prévention depuis plusieurs mois.

Les autres représentants du personnel émettent eux aussi un avis défavorable.

► Présentation pour avis du Programme Annuel de Prévention de la direction régionale des douanes de Clermont-Ferrand :

Le directeur régional rappelle la méthodologie d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du PAP. Il souligne une difficulté technique pour la brigade de Saint-Etienne. De nouveaux services ont été intégrés. Un effort de regroupement des risques a été fait pour améliorer la lisibilité des documents. Le directeur rappelle la spécificité de certains métiers exercés dans la branche surveillance.

Au terme de la lecture d'une déclaration dans laquelle certaines difficultés persistantes sont soulignées (problème d'effectifs dans certains services, inadéquation du parc automobile, gilets pare-balles féminins), la CGT émet un avis défavorable sur le programme présenté. Cette déclaration sera annexée au procès-verbal.

Le directeur précise que le sujet des gilets pare-balles relève de la direction générale et qu'une évolution est attendue. Le bilan sur les effectifs a été acté, mais il ne sera pas possible de revenir sur le sujet de la CRPC CO déjà présenté en comité technique. Les postes vacants ont vocation à être comblés et il a été fait appel à un agent de Paris-spécial pour le poste le plus urgent à pourvoir. Il convient que le choix d'un véhicule 100 % électrique peut poser une difficulté, les collègues de la direction interrégionale vont en tenir compte pour le renouvellement du parc auto. Quant au SOMIF, le bilan est satisfaisant au terme des premiers mois de fonctionnement.

À titre d'exemple, la CGT cite la surcharge de travail du SGR compte tenu des effectifs présents dans ce service.

Solidaires émet un avis défavorable, FO s'abstient.

► Présentation pour avis du Programme Annuel de Prévention de la DNID :

Le responsable local du commissariat aux ventes de Riom indique que les 5 agents du service ont été réunis pour le recueil des risques. Il rappelle que les agents sont déjà équipés de PC portables, d'un téléphone portable et d'une clé 4 G. Ils sont également dotés d'un écran 22 pouces. Le commissariat aux ventes dispose d'un stock suffisant de masques. En réponse à une question, le responsable explique qu'un véhicule est loué lorsqu'il y a un besoin de manutention d'une charge, et qu'un chariot à roulettes est utilisé pour les opérations de chargement/déchargement.

La CGT et Solidaires émettent un avis favorable, FO s'abstient.

► **Mesures sanitaires CoViD dans chaque direction :**

- ✓ À la DDFiP, on note une recrudescence de cas positifs. Un rappel des consignes sera fait lors de la réunion des chefs de service.
- ✓ À l'INSEE, on note quelques cas positifs.
- ✓ À la douane : on ne note pas de recrudescence ; un stock de masques a été constitué, un rappel des consignes a été fait en juin/juillet. Les chefs de service ont reçu des instructions quant à la communication auprès des agents dès lors qu'il y a un cas positif.
- ✓ À l'ENFiP, on constate une recrudescence de cas positifs. Lorsqu'un groupe est concerné, l'assistante de prévention se rend dans la salle de cours pour rappeler aux stagiaires l'utilité du port du masque.

Le Président rappelle que le protocole sanitaire en vigueur est le même depuis le mois de mars. Sur le sujet des autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfant, le Président renvoie à la Foire Aux Questions de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, actualisée au 06/07/2022.

► **Présentation de la mise en place du WIFI à la DDFIP63 sur le site Morel :**

La DDFiP a souhaité installer des bornes WIFI dans deux salles de réunion pour permettre à des agents nomades de travailler de manière autonome ou pour rapatrier des agents en cas de besoin. Un représentant de la DISI expose le projet sur le plan technique et sur le plan de la protection de la santé des agents. La réception des travaux est prévue au 4ème trimestre. Une signalétique sera mise en place. Il est précisé que des études sont en cours pour d'autres sites de la DDFIP63. L'ISST rappelle que les agents doivent être informés, et que ceux souffrant d'une pathologie particulière doivent se rapprocher du service RH.

► **Information sur le remplacement des menuiseries extérieures de l'établissement de l'INSEE de Clermont-Ferrand :**

La cheffe de SAR indique que le chantier sera mis en œuvre en 2023, qu'il sera déroulé en plusieurs phases, par zone. Le Président et les représentants du personnel s'interrogent sur cette opération qui ne concerne que l'INSEE dans des locaux partagés sur un étage avec des services de la DDFiP.

La CGT avait dénoncé l'inconfort thermique du bâtiment, elle est donc satisfaite de la mise en œuvre de cette opération, même si les travaux vont causer des désagréments pendant la durée du chantier. Elle demande une communication sur ces travaux à l'ensemble des agents du bâtiment pour éviter des incompréhensions.

► **Point d'information sur la réforme des instances de dialogue social :**

L'ISST précise que cette présentation, demandée par le Secrétariat Général, ne concerne que l'aspect juridique de la réforme. Une circulaire et un guide seront publiés prochainement. L'ISST s'engage à faire remonter les questions que lui poseront les membres du comité. La présentation a été déclinée par rapport aux administrations représentées au CHSCT63. L'ISST ajoute que la fonction de secrétaire animateur-trice disparaît au profit de la fonction d'Animateur-riche de la Politique Ministérielle de Prévention. Il indique que des formations seront dispensées aux représentants du personnel par un binôme ISST-APMP, au 1^{er} trimestre 2023, en webinaire et en présentiel. Les CSA locaux, ainsi que les FS, disposeront d'une enveloppe budgétaire.

La CGT espère que les actions de prévention mises en place par le CHSCT63, par exemple les formations Sauveteurs Secouristes du Travail, pourront se poursuivre dans le cadre de ces nouvelles instances. Elle dénonce la professionnalisation des représentants du personnel induite par cette réforme et les conditions d'exercice des mandats syndicaux, pas toujours compatibles avec certains métiers. La CGT a sollicité l'ISST pour obtenir des

réponses quant aux modalités de fonctionnement de la Formation Spécialisée dans des directions telle que l'ENFiP, direction nationale multi-sites. Les interrogations portent sur le financement (les stagiaires seront-ils pris en compte comme actuellement), sur le devenir des assistant-e-s de prévention, sur l'existence d'un ISST coordonnateur, sur le rôle des ISST locaux. Mêmes interrogations concernant le médecin du travail coordonnateur.

À noter que vos représentants du personnel continuent d'exercer leur mandat au CHSCT jusqu'au 31 décembre 2022.

► **Suite donnée à la demande des représentants du personnel d'améliorer les conditions de travail des chargés d'enseignement et des personnels administratifs de l'ENFiP Clermont :**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel. Lors de la précédente réunion, ils avaient proposé la réalisation d'un diagnostic par un organisme spécialisé dans la prévention et l'accompagnement du stress. Cette action avait été validée par le comité sous réserve de l'accord de la direction de l'ENFiP. Celle-ci a refusé.

Le directeur de l'ENFiP Clermont explique que la proposition est intéressante, mais qu'il n'y a pas d'urgence, qu'il est souhaitable de la différer avec la mise en place du CSA et de faire un examen transversal de la problématique. Il admet l'absence de savoir-faire en interne et valide l'idée de faire appel à un prestataire extérieur. Il ne nie pas les spécificités de l'établissement de Clermont, mais souligne l'ambiance familiale et la solidarité qui y règnent, l'expérience acquise des responsables pédagogiques.

La CGT lit une déclaration - laquelle sera annexée au procès-verbal - reprenant les étapes de la démarche, rappelle l'obligation de l'employeur de veiller à la santé de ses agents en mettant en place des actions de prévention, et demande au Président un réexamen de la proposition des représentants du personnel.

Malgré la position commune de l'ensemble des représentants du personnel et leurs nombreux arguments, le directeur de l'ENFiP Clermont maintient son refus et le Président prend acte.

► **Présentation du rapport de visite du CDFIP d'Issoire et de la Brigade de Surveillance Intérieure des douanes de Clermont-Ferrand :**

L'ISST assure la présentation de ces 2 rapports et revient sur ses observations. Il formule des recommandations pour remédier aux dysfonctionnements qu'il a notés (risque électrique, risque incendie, stockage de produits dangereux, implantation des BAES...).

Concernant les locaux de la BSI, l'ISST invite à réfléchir à la possibilité d'un déménagement dans des locaux plus adaptés à la dimension de l'équipe présente et à l'activité réalisée. Il fait référence à des locaux domaniaux dans lesquels sont implantés d'autres administrations du ministère, avec des espaces libres d'occupation.

Le directeur régional des douanes prend note et va se renseigner.

► **Présentation du dossier de diagnostics techniques amiante du CDFiP de Clermont-Ferrand (Berthelot) :**

Le rapport mentionne des actions correctives de niveau 1. Ce document a été transmis à l'ISST qui recommande d'engager des travaux. La DDFiP a engagé une maîtrise d'œuvre. Le coût des travaux de désamiantage sera élevé. Ce dossier va être transmis à l'administration centrale en précisant la priorité. L'existence d'une zone tampon devrait permettre le fonctionnement des services pendant les travaux.

► **Suivi de la prévention du risque radon à l'antenne de Montaigut-en-Combraille**

Le mesurage de radon montre un résultat supérieur au niveau de référence. La DDFiP a été accompagnée par l'ISST. Celui-ci précise que l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire a

été avisé. La mairie de Montaigut, propriétaire des locaux, a été informée. Le nom des agents en poste a été communiqué au Médecin du Travail. Un technicien va intervenir pendant une journée (décembre) pour identifier les points d'entrée du radon dans le bâtiment. Il remettra un dossier aux agents. Cette action sera financée par le CHSCT. Le Président indique qu'il faudra réaliser des travaux dans une phase ultérieure, et que ce sujet sera examiné par le CSA.

► **Examen des fiches de signalement :**

Les trois fiches concernent des services de la DDFiP. Dans deux cas, les agents témoins et victimes n'ont pas souhaité que la direction adresse un courrier aux contribuables.

► **Examen des accidents de service et de trajet :**

4 accidents sont comptabilisés : 3 concernent des agents des finances publiques, le 4ème concerne un agent des douanes. Lorsque les accidents concernent des trajets, il est difficile de proposer des actions de prévention.

► **Suivi des registres santé et sécurité au travail :**

Pour la DDFIP (tous sites) :

- * 1 annotation concerne l'achat d'un gilet pare-balle adapté ; une suite favorable a été donnée.
- * 1 observation concerne la climatisation du site de Berthelot ; une salle climatisée est disponible au rez-de-chaussée.
- * 1 store n'est plus en état de fonctionnement ; une intervention est prévue.

Pour la douane (tous sites):

- * 1 ascenseur dysfonctionne ; après plusieurs interventions, la réparation semble acquise. À cette occasion, des instructions ont été données concernant les bonnes pratiques à adopter à l'égard d'un agent en situation de handicap, après consultation du MT et de l'ISST.
- * 1 observation concerne la climatisation des locaux du GIR ; un dispositif sera financé par le CHSCT pour les 2 agents de notre ministère détachés auprès de ce service.

► **Situation des crédits et examen des propositions d'actions en 2022 :**

Les actions validées lors de la précédente réunion du CHSCT ont été engagées. La secrétaire animatrice précise que des crédits sont rendus et peuvent servir à financer de nouvelles actions. Plusieurs actions ne sont pas retenues compte tenu des crédits disponibles. D'autres seront financées par des crédits de fonctionnement.

Actions approuvées par le CHSCT :

- * actions communes : recyclage sécurité électrique, recyclage conduite chariot automoteur, ateliers yoga des yeux, auto-tests, masques chirurgicaux et masques FFP2, lampadaires LED.
- * actions DDFiP : diagnostic radon à Riom, batteries pour défibrillateur et électrodes, sièges et matériels ergonomiques sur prescription MT, plans de travail réglables en hauteur, expertise des sources du radon à Montaigut, escabeaux, signalétique, casques.
- * actions ENFiP : sièges et équipement sur prescription MT, plan évacuation, sacs pour le transport, distributeurs de gel, bureaux et tabourets réglables en hauteur, électrodes, brassards serre-files.
- * actions douane : casque, vidéophone, stores, racks pour le rangement des pneumatiques, électrodes.
- * actions INSEE : casques, équipement sur prescription MT, tables réglables en hauteur, extincteurs et BAES, plan d'intervention, réparation de la trappe de désenfumage.
- * actions commissariat aux ventes : équipement sur prescription MT.

La CGT remercie les participants du groupe de travail du 19 septembre, tout particulièrement les assistantes de prévention qui ont œuvré pour présenter des devis dans des délais contraints et la secrétaire animatrice pour ses transmissions.

► **Questions diverses :**

Les questions diverses suivantes ont été abordées :

• **Q (FO) :** un store est particulièrement élimé au CSRH, façade sud

R. DDFiP : on s'en occupe

• **Q (CGT) :** comment apprécie t'on les températures dans les bureaux dans le contexte actuel

R. DDFiP : la DDFiP a organisé un groupe de travail, avec des agents volontaires afin de réfléchir à des initiatives pragmatiques.

R. Douane : on va acheter des thermomètres pour faire des mesures. Il est demandé de faire intervenir des chauffagistes.

Le Président rappelle la nécessité d'aérer les locaux, et demande que les radiateurs soient fermés à ce moment-là.

La CGT souligne la qualité du webinaire auquel étaient conviés les membres des CHSCT, sur la thématique « Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail ».

La réunion s'est terminée à 16h50.

Si vous le souhaitez, nous pourrions vous communiquer les déclarations lues par notre organisation syndicale pendant cette réunion.

Les prochaines dates à retenir : GT le 18/10 et réunion le 07/11. A la demande de la CGT, le directeur régional des douanes présentera un point d'information sur le LABAURA.

Pour la CGT Douanes

Sandrine MARIE-CHEVALIER

Pour la CGT INSEE

Thierry GAIDIER

Cyril CAREMIER

Pour la CGT Finances publiques

Cyril FAURE

Frédérique FOURNIOUX



CHSCT 63
Réunion du 27 septembre 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Dans tous les secteurs les salaires stagnent et les conditions de travail se détériorent. Alors que la fatigue et le ras-le-bol s'étendent sur nos lieux de travail, le gouvernement entend remettre à l'ordre du jour la réforme des retraites et refuse de prendre de véritables mesures générales pour garantir des hausses de salaire pour toutes les catégories de travailleurs-ses.

Pour les agent-es de la Fonction publique, la revalorisation du 1er juillet de 3.5 % du point d'indice, est déjà bien entamée : avec une inflation atteignant 5.8 % sur un an et une perte de pouvoir d'achat accumulée depuis des années, cette revalorisation est bien en deçà des besoins pour préserver notre pouvoir d'achat.

Le 29 septembre 2022, la fédération des Finances CGT appelle à la grève et à participer massivement aux manifestations pour gagner la hausse de nos salaires et de nos retraites, l'amélioration de nos conditions de travail, des moyens pour les services publics et pour répondre, sur nos lieux de travail, aux défis sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face.

S'agissant du présent CHSCT, l'ordre du jour est très ambitieux. 18 points sont à examiner.

La CGT espère que la réunion se terminera à un horaire compatible avec la charte d'engagement des temps de vie à la DGFIP qui ne devrait pas tarder à paraître. Elle devrait reprendre les grands principes, les grands projets énumérés dans le guide égalité femmes-hommes signé par Madame Muriel PÉNICAUD, alors ministre du Travail, et Madame Marlène SCHIAPPA, alors secrétaire d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

C'est d'ailleurs pour cela que nous avons considérablement réduit notre déclaration liminaire et que nous présenterons nos observations au fur et à mesure de l'examen des différents points de l'ordre du jour en espérant être entendus.

La CGT note que le Président a bien voulu réinscrire à l'ordre du jour les problèmes rencontrés par l'ensemble des personnels de l'Enfip de Clermont-Ferrand. Elle espère qu'ils vont recevoir une écoute attentive.

Par ailleurs, dans la perspective des prochaines élections professionnelles, et en l'absence d'instructions claires sur ce sujet, les représentants du personnel CGT sont particulièrement intéressés par la présentation qui va être réalisée par l'ISST sur les futures instances.

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022

JE VOTE

la

cgjt

aux finances

**pour nos droits
pour le service public**